



Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation
SIRET n° 180 092 298 00017 – code APE : 751A

Immeuble Le Triangle Part-Dieu
117, boulevard Marius Vivier Merle
69329 LYON CEDEX 03

Support technique :

- . Téléphone : 0820 77 1234 (0,019 € TTC/min)
- . Foire aux Questions : <https://applis.atih.sante.fr/agora>
- . Courriel : support@atih.sante.fr

Transpose FMT5

Pour toute remarque ou problème concernant cette application, il est préférable d'utiliser le forum AGORA, sous-thème : [Agora](#) > [Logiciels](#) > [MCO](#) > [Transpose](#)

En cas de problème :

Les questions concernant TRANSPOSE VID-HOSP FMT5 devront être posées de préférence sur AGORA (<https://applis.atih.sante.fr/agora>, l'accès à ce site nécessite un identifiant et un mot de passe e-PMSI), mais pourront également être adressées par courrier électronique à support@atih.sante.fr en précisant «TRANSPOSE VID-HOSP FMT5 dans l'objet du message ou par téléphone au 0820 77 1234 (0,019 € TTC/min de 8h30 à 12h et de 14h à 18h).

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE	3
2. FONCTIONNALITES	3
2.1 FENETRE PRINCIPALE	3
2.2 FICHIERS GENERES	3
ANNEXES	4
CONFIGURATION MINIMALE REQUISE.....	4
FORMATS DE FICHIER VID-HOSP	5
<i>FMT4 : Format avec la suppression du taux de conversion à compter de 2009 (MCO et HAD, recommandé en SSR et psychiatrie). Pour tous les champs à compter de 2010.....</i>	<i>5</i>
<i>FMT5 : Pour tous les champs à compter de Mars 2011.....</i>	<i>7</i>

1. Présentation générale

Ce logiciel permet de transposer le fichier VID-HOSP vers le nouveau format FMT5

Transforme un fichier VID-HOSP ancien format FMT4 vers le nouveau format FMT5.

2. Fonctionnalités

2.1 Fenêtre principale

L'interface de l'application se présente comme ci-dessous.

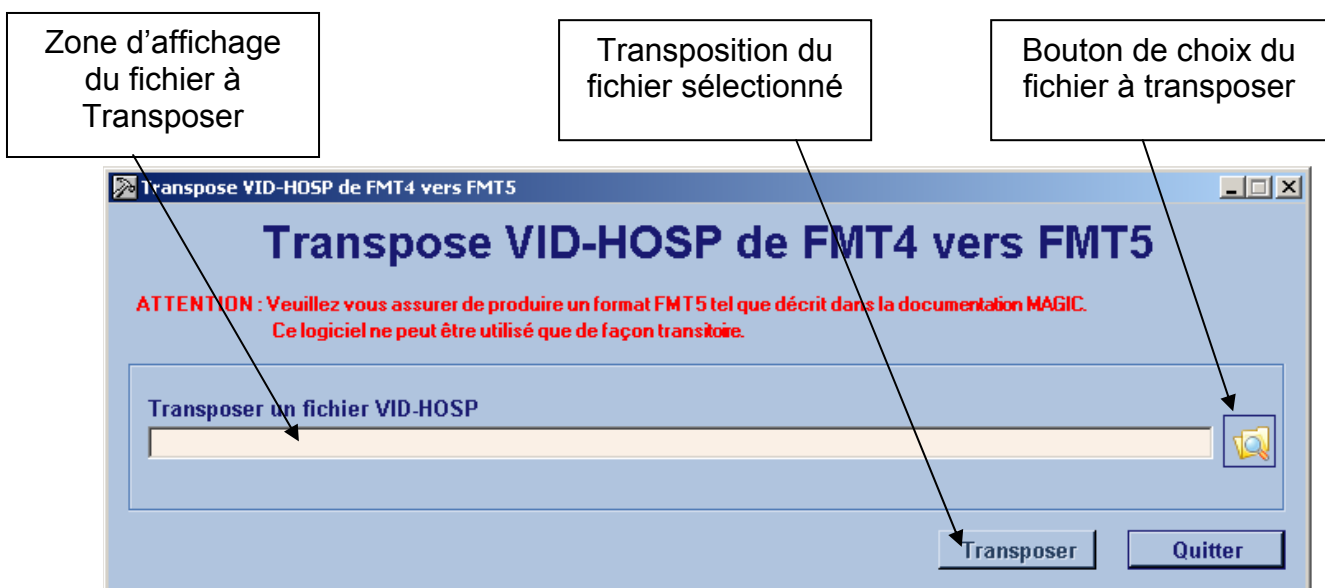


Figure 1 : la fenêtre principale de Transpose VID-HOSP FMT5

2.2 Fichiers générés

Quand vous choisissez le bouton « Transposer » une boîte de dialogue s'ouvre pour que vous puissiez choisir l'emplacement et le nom du fichier généré.

Annexes

Configuration minimale requise

Avant de procéder à l'installation, assurez-vous que votre système est compatible avec la configuration minimale requise.

Systemes d'exploitation supportés :

- Windows 2000 Service Pack 1.0 ou supérieur
- Windows ME
- Windows NT 4.0 avec Service Pack 6.0a ou supérieur
- Windows XP
- Windows 2003

Configuration matérielle : 32 Mo de RAM (mémoire vive) sont nécessaires à l'installation des logiciels « Suite logicielle POP-T2A »

Logiciels requis : Internet Explorer 5.01 (ou supérieur)

Avertissement

Les utilisateurs de Windows NT 4.0/XP/2000 doivent se connecter sous le compte « **Administrateur de la machine locale** » avant de procéder à l'installation des logiciels constitutifs de la suite logicielle POP-T2A et désactiver tous les programmes résidents (anti-virus, programmeurs de tâches, etc.)

Après l'installation du logiciel, vous devez lancer le programme au moins une fois avec le compte « Administrateur de la machine locale » pour l'enregistrement des bibliothèques. L'utilisation du logiciel devra s'effectuer avec au moins un compte d' « **Utilisateur standard ou avec pouvoir** ».

Formats de fichier VID-HOSP

FMT4 : Format avec la suppression du taux de conversion à compter de 2009 (MCO et HAD, recommandé en SSR et psychiatrie). Pour tous les champs à compter de 2010

Libellé	Taille	Début	Fin	Obligatoire/Facultatif	Remarques
N° immatriculation assuré	13	1	13	O	
Clé du n° immatriculation	2	14	15	O	
Code grand régime	2	16	17	O	Type 2 CP positions 49-50
Date de naissance du patient	8	18	25	O	JJMMAAAA
Sexe du patient	1	26	26	O	
N° d'identification administratif de séjour	20	27	46	O	Cadré à gauche, complété par des espaces
Code justification d'exonération du ticket modérateur	1	47	47	O	
Code de prise en charge du forfait journalier	1	48	48	O	
Nature d'assurance	2	49	50	O	
Type de contrat souscrit auprès d'un organisme complémentaire	2	51	52	F	Type 2 CP positions 117-118
Séjour facturable à l'assurance maladie	1	53	53	O	Note 1
Motif de la non facturation à l'assurance maladie	1	54	54	F	Note 2
Facturation du 18 euros	1	55	55	O	
Nombre de venues de la facture	3	56	58	O	
Montant à facturer au titre du ticket modérateur	10	59	68	O	8+2 : Montant en centimes d'euros
Montant à facturer au titre du forfait journalier	10	69	78	O	8+2 : Montant en centimes d'euros
Montant total du séjour remboursable par l'assurance maladie (i.e. hors prestations annexes)	10	79	88	O	8+2 : Montant en centimes d'euros
Montant lié à la majoration au parcours de soin	4	89	92	O	2+2 : Montant en centimes d'euros
Montant base remboursement	10	93	102	O	8+2 : Montant en centimes d'euros
Taux de remboursement	5	103	107	O	3+2

Note 1 :

0 : non

1 : oui

2 : en attente de décision sur le taux de prise en charge du patient

3 : en attente de décision sur les droits du patient

Note 2 : cette variable doit être renseignée lorsque la variable « Séjour facturable à l'assurance maladie » est égale à 0 (séjour non facturable à l'assurance maladie). Dans les autres cas, laisser cette variable à vide (caractère espace).

1 : patient en AME

2 : patient sous convention internationale

3 : patient payant

4 : patient pris en charge dans le cadre du dispositif des soins urgents (article L. 254-1 du CASF)

5 : patient hospitalisé dans un autre établissement

6 : acte ou consultation externe réalisé dans le cadre de l'activité libérale d'un praticien hospitalier

9 : autres situations

FMT5 : Pour tous les champs à compter de Mars 2011

Libellé	Taille	Début	Fin	Obligatoire/Facultatif	Remarques
N° immatriculation assuré	13	1	13	O	
Clé du N° immatriculation	2	14	15	O	
Code Grand Régime	2	16	17	O	Type 2 CP positions 49-50
Date de naissance du bénéficiaire	8	18	25	O	JJMMAAAA
Sexe du bénéficiaire	1	26	26	O	
N° administratif de séjour	20	27	46	O	Cadré à gauche, complété par des espaces
Justification d'exonération ou de modulation du ticket modérateur	1	47	47	O	
Code de prise en charge du forfait journalier	1	48	48	F	
Nature d'assurance	2	49	50	O	
Type de contrat	2	51	52	F	Type 2 CP positions 117-118
Séjour facturable à l'assurance maladie	1	53	53	O	Note 1
Motif de la non facturation à l'assurance maladie	1	54	54	N	Note 2
Facturation du 18 €	1	55	55	O	
Nombre de venues de la facture	4	56	59	O	
Montant à facturer au titre du TM	10	60	69	O	8+2 : Montant en centimes d'euros
Montant à facturer au titre du FJ	10	70	79	O	8+2 : Montant en centimes d'euros
Montant total du séjour remboursable pour l'AMO (ie hors prestations annexes)	10	80	89	O	8+2 : Montant en centimes d'euros
Montant lié à la majoration au parcours de soins	4	90	93	O	2+2 : Montant en centimes d'euros
Montant base remboursement	10	94	103	O	8+2 : Montant en centimes d'euros
Taux de remboursement	5	104	108	O	3+2
Patient bénéficiaire de la CMU	1	109	109	F	
N° administratif de séjour de la mère	20	110	129	F	
Hospitalisation d'un nouveau-né auprès de la mère	1	130	130	F	
Hospitalisation pour prélèvement d'organe	1	131	131	F	